



## AVIS PUBLIC RÈGLEMENT NUMÉRO 2226-1 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire, tenue le 5 septembre 2017, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2226-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) (2226) afin d'ajouter certains tarifs en matière d'urbanisme ».

Ce règlement entre en vigueur le 12 septembre 2017 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit : du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 12 septembre 2017.

**La Secrétaire d'arrondissement**

**Guyline Champoux, avocate**

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard)